



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Emergence-et-exploitation-miniére-au-Cameroun>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°76 > **Émergence et exploitation minière au Cameroun : Faut-il exploiter l'uranium ?**

10 avril 2018

## Émergence et exploitation minière au Cameroun : Faut-il exploiter l'uranium ?

**Afin d'atteindre son objectif d'émergence à l'horizon 2035, le Cameroun, pays à fort potentiel minier, a inscrit ce secteur parmi ses piliers de développement, y compris l'exploitation de l'uranium dont son sous-sol regorge. Pourtant, bien que ce minerai soit très convoité pour ses propriétés multisectorielles (traitement du cancer, production de l'énergie, armes nucléaires, etc.), il est davantage célèbre pour ses caractéristiques radioactive, chimique et toxique et ses méfaits sur les plans économique, social, sanitaire et environnemental à travers l'histoire et la vie de plusieurs pays du Nord et du Sud. Le Cameroun qui n'a pas encore suffisamment d'expérience minière, doit tirer des leçons de l'expérience des autres avant de se lancer dans l'exploitation de ce minerai.**



## **Des retombées économiques hypothétiques pour le Cameroun**

---

Tout d'abord, pour qu'une société décide d'extraire un minerai, il faut qu'il ait une valeur suffisante pour lui permettre de réaliser des bénéfices. À la suite de la catastrophe de Fukushima, le 11 mars 2011, le cours de l'uranium a beaucoup baissé (70 USD / livre d'uranium en 2011 à 25 USD en décembre 2017). Une situation qui, selon Le Monde, perdurera en raison de la baisse de la demande et de l'existence de nombreux stocks accumulés ces dernières années aux États-Unis et en Chine qui couvrent encore largement les besoins. Ceci justifierait l'arrêt des mines en Australie, ou au Niger, où Areva a gelé le développement d'Imouraren en 2013 après avoir investi 1,2 milliard d'euros.

Ensuite, l'exploitation de l'uranium produit beaucoup de déchets qui ont une durée de vie longue (jusqu'à 75 000 ans) et sont dangereux pour l'Homme et son environnement à long terme. Ceci affecte les bénéfices attendus par l'État et les entreprises. Le Canada gère encore les déchets de l'exploitation des mines des régions d'Elliot Lake et de Bancroft dont la dernière a fermé en 1990. Cette gestion des déchets qui engage des dépenses depuis des décennies est assurée par les anciens titulaires de ces mines et l'État. Certaines zones comme le site de Bruce, à Tiverton sont même choisies pour devenir des zones de stockage de ces résidus.

Au Gabon, l'exploitation réalisée à Mounana entre 1961 et 1999 par la COMUF a produit environ 7,5 millions de tonnes de boues radioactives, dont 2 millions ont été déversées dans la rivière. En 2006-2007, l'hôpital local de Mounana a révélé des centaines de cas d'enfants de 0 à 5 ans atteints de pathologies pulmonaires, de maladies sanguines, gynécologiques, de malformations congénitales et enfin de maladies dermatologiques. En 2012, l'ancien directeur diocésain de Caritas Gabon, Bruno Ondo, dénonçait que 13 ans après, les riverains et les anciens mineurs vivant dans les zones radioactives en menant leurs activités agricoles et de pêche subissent toujours des conséquences.

Enfin, la catastrophe de Fukushima a influencé les politiques énergétiques dans d'autres pays : aucune nouvelle centrale nucléaire ne sera installée en Suisse. Des manifestations massives ont conduit le gouvernement allemand à décider de supprimer progressivement tous ses réacteurs d'ici 2022. Et le Japon a abandonné ses projets de construction de 14 nouveaux réacteurs d'ici 2030. En outre, en raison des coûts qu'occasionne ce secteur, les investisseurs se tournent davantage vers les énergies renouvelables.



## **Quel coût environnemental pour le Cameroun ?**

Le processus d'attribution du permis d'exploration a été effectué à la légère et a failli produire un incident diplomatique entre le Cameroun et le Tchad. En effet, Mega Uranium Corporation Cameroon PLC a obtenu un permis d'exploration et effectué sa prospection à Teubang, ville sujette à des différends en raison de l'inexistence de limites concrètes. Bien que ces activités y soient aujourd'hui interrompues, la visite du site effectuée par le Service National Justice et Paix (SNJP) [1] a permis de constater que le drapeau tchadien flotte sur ce sol. Les populations y vivant se réclament d'une chefferie du Tchad. Les protestations et revendications tchadiennes et camerounaises sur cet espace ont fait cesser les activités de la société canadienne, permettant à la société tchadienne Chad Mining Services d'étendre ses activités à Teubang depuis 2009.





De plus, le Parc National du Faro se retrouve dans le permis de Méga Uranium à Poli. Ce qui traduit une contradiction flagrante dans les initiatives de l'État. Les engins utilisés au cours de l'exploration ont entraîné une nuisance sonore, qui a perturbé le comportement des animaux dans la zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire de Voko-Bantadjé, zone tampon entre les communautés et le Parc. La visite du Parc par David Bayang du SNJP a permis de constater que les animaux sont victimes d'accidents : ils tombent notamment dans les tranchées et excavations abandonnées par l'entreprise après son passage.

Pour ce qui est des impacts environnementaux, des mesures et prélèvements ont été faits par David Bayang à Poli et à Teubang, sur des déchets provenant des zones de forages. Selon la CRIIRAD, ces mesures montrent des taux significatifs de radiation. Vivant proches et exposés tous les jours aux matières radioactives, les employés sont soumis d'une part à une exposition externe aux radiations ainsi qu'à une contamination interne par ingestion et par inhalation de radon et de poussières.

Au Niger, l'environnement est semblable à celui du Nord Cameroun où les explorations ont eu lieu. En cas d'exploitation, on pourrait donc s'attendre à un scénario similaire : pollution de l'eau et assèchement de la nappe phréatique, avancée du désert qui continue d'engloutir les rares terres fertiles, et pollution radioactive ambiante dans les villes d'Arlit et d'Akoko, avec des taux de radiation environ 500 fois supérieurs à la normale. Au niveau de la santé, l'irradiation des voies respiratoires entraînerait des maladies telles le cancer du poumon, l'hypertension pulmonaire et autres troubles du système respiratoire, ainsi qu'une augmentation du taux de mortalité.



## Quelles retombées sociales ?

---

Pour ce qui est des retombées sociales, aucun ressortissant de Poli n'occupe le poste de cadre ou n'a été formé pour en occuper. D'autre part, en plus de l'afflux des personnes en quête d'emploi dans la région, le coût de la vie a fortement été affecté, caractérisé par une augmentation de la pression sur les ressources, faisant le malheur des personnes les moins nanties de la société contre le bonheur des commerçants surenchérisseurs.

L'absence de prise de mesures nécessaires pourrait conduire à ce qui a été vu au Canada dans l'Ontario, au sein de la communauté autochtone de Déline où vit le peuple Déné, constituée d'environ 800 personnes, et connue désormais comme le "village des veuves". En effet, intervenant dans le transport des sacs d'uranium radioactifs et concentrés dans le cadre de l'exploitation du radium de 1934 à 1939, puis d'une mine d'uranium de 1943 à 1962, la majorité des hommes de cette communauté sont morts plus tard d'une certaine forme de cancer. Les enfants ont donc grandi sans soutien familial et sans les conseils et enseignements de leurs grands-pères, pères et oncles. Pour se nourrir, les femmes sont devenues dépendantes de l'aide sociale et des jeunes hommes restés.

Aujourd'hui, malgré les avancées et recherches faites pour améliorer la minimisation des impacts de l'uranium, il ressort d'un rapport de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord du Canada qu'il subsiste encore beaucoup de risques et incertitudes sur les impacts sur la santé humaine imputables à l'exploitation d'une mine d'uranium [2].





## **Quid de la prise en compte des droits des riverains et du respect des textes ?**

La Constitution du Cameroun consacre l'ensemble des libertés et droits fondamentaux inscrits dans les instruments internationaux qui ont été ratifiés. Plusieurs de ces droits se retrouvent d'ailleurs matérialisés à travers les textes nationaux comme la loi-cadre sur la gestion de l'environnement de 1996. Selon ladite loi, les institutions publiques et privées doivent :

— **sensibiliser et informer** (ou permettre l'accès aux informations) les populations sur les activités nocives à l'Homme et son environnement, ainsi que sur les mesures prises pour y remédier. Pourtant, vivant dans un endroit où la radioactivité est 19 fois supérieure à la normale, un des riverains interviewé a déclaré que ce n'est absolument pas dangereux.

— **assurer la participation des groupes concernés** à la prise de décisions concernant l'environnement. Ce qui jusqu'ici n'a pas été fait avec les riverains, premiers concernés.



– **interdire l'émission dans l'air** de toute substance polluante, notamment les fumées, poussières ou gaz toxiques corrosifs ou radioactifs, au-delà des limites fixées par les textes d'application de la présente loi ou, selon le cas, par des textes particuliers. À ce jour, il n'existe pas encore de texte fixant les limites des émissions radioactives.

## Conclusion et recommandations

Au regard de l'expérience des autres pays, l'État camerounais devrait revoir sa décision d'extraire l'uranium pour éviter que la pauvreté ambiante ne devienne le seul héritage du Cameroun, surtout dans la région du Nord déjà connue comme la partie la plus pauvre du pays. Il importe donc que :

- L'État revoie sa politique minière (s'il y en a) en vue de recenser les minerais à haut risque et baser sa décision d'extraire sur des considérations permettant d'évaluer à long terme le rapport coût-bénéfice ;
- L'attribution des titres miniers soit transparente et complètement interdite dans toute aire protégée ;
- Le droit à l'environnement sain et le Consentement Libre Informé et Préalable des populations soient respectés, les informant toujours des avantages et inconvénients d'un tel projet ;
- Les capacités des acteurs nationaux et locaux soient renforcées pour gérer les impacts déjà présents ;
- Les communautés soient informées sur les dangers qu'elles encourent dans ces zones radioactives ;
- Les études d'impacts sommaires précèdent les activités d'exploration ;
- Les études permettant d'avoir des informations contextuelles relatives à l'état des lieux environnemental et social, à l'état de santé des riverains et employés avant le début de leur emploi, soient faites et rendues publiques afin de faciliter le suivi ;
- Sous réserve de la réforme en cours, l'État se dote d'une réglementation minière et environnementale assez rigoureuse et qui vise davantage à assurer le bien-être et le développement de ces citoyens ;
- Les entreprises s'investissent davantage dans la facilitation d'accès à l'information et à la

sensibilisation des communautés sur les impacts de leurs activités ;

- L'État investisse davantage dans les ressources renouvelables comme l'énergie solaire.

### **Eric Etoga**

Juriste, Centre pour l'Environnement et le Développement

### **David Bayang**

Juriste, Service National Justice et Paix



---

### **Notes**

[1] Le Service National Justice et Paix du Cameroun est né du Conseil Pontifical Justice et Paix qui lui-même puise ses racines dans le souhait du Concile Vatican II de créer "un organisme de l'Eglise universelle, chargé d'inciter la communauté catholique à promouvoir l'essor des régions pauvres et la justice sociale entre les nations".

[2] Agence de la santé et des services sociaux du Nord, Rapport et recommandations du groupe de travail sur les projets uranifères de la Côte-Nord, juin 2014.